

MAÎTRE DU CHANTIER II

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour participer à MAITRE DU CHANTIER vous devez remplir le formulaire ci-après et remplir les conditions d'admissibilité suivantes.

1. Conditions d'admissibilité

La possibilité d'être participant est ouverte à tous les résidents du Québec ayant atteint l'âge de la majorité, en date de l'envoi de leur candidature, à l'exception des employé(e)s du diffuseur, de Zone3 et leurs sociétés affiliées, des personnes avec qui ils sont domiciliés et des membres de leur famille immédiate (conjoint, conjointe, mère, père, enfants - qu'ils vivent ou non sous le même toit), de leurs agences de promotion et de publicité, des partenaires et de leurs sociétés affiliées, des fournisseurs de produits et de services liés à cette Série, ainsi que de toutes les personnes ayant la même adresse de résidence que les personnes citées plus haut.

Pour être admissible à titre de participant, vous devez :

1. remplir le formulaire d'inscription et accompagner celui-ci d'une photo ;
2. être disponible pour une entrevue sur place et/ou une audition téléphonique au moment déterminé par Zone3. Les coûts reliés aux déplacements du candidat pour les sélections sont à ses frais de sa résidence au lieu de convocation;
3. être présent pour la production selon le calendrier qui vous sera communiqué par la production en temps utile ;
4. vous soumettre aux règles de l'émission et toutes les directives et exigences émises par Zone3 tout au long du processus de sélection, ce qui inclut la signature de l'entente de participation ou tout document requis par Zone3 en vue de votre participation à l'émission, le cas échéant.

2. Sélection des participants

1. Parmi toutes les demandes de participation dûment complétées, Zone3 choisira, à son entière discrétion, une personne candidate qui pourrait être convoquée à une entrevue ou une audition téléphonique afin de décider si sa candidature sera retenue au casting. Le défaut pour un candidat de se présenter à l'entrevue ou à l'audition entraînera le rejet de sa candidature, à la discrétion de Zone3. Les candidats qui se présenteront à l'entrevue ou à l'audition devront remplir un questionnaire additionnel.

2. Les candidats sélectionnés pour participer à la Série seront contactés par Zone3 par téléphone et/ou par courriel et bénéficieront d'un délai de 24 heures pour accepter ou refuser de participer à la Série. Le défaut par un candidat sélectionné de signifier son acceptation à Zone3 à l'intérieur du délai de 72 heures pourra entraîner le rejet de sa candidature, à l'entière discrétion de Zone3, sans autre avis.

3. La sélection des participants sera faite par Zone3 à partir de critères établis à son entière discrétion, lesquels pourraient être subjectifs. Les décisions de Zone3 à ce sujet sont finales, définitives et sans appel.

4. Tous les participants sélectionnés devront signer une entente de participation contenant notamment des clauses d'autorisation de diffusion, de cession, ainsi que des clauses relatives à l'utilisation de leur image par les commanditaires, partenaires financiers, Zone3 et le diffuseur de la Série, le respect des règles de l'émission, le tout sans rémunération. Tout refus de la part d'un participant à signer les documents dans les délais entraînera la disqualification ou l'inadmissibilité du participant à participer. Seules les candidatures présentant une inscription complète seront considérées. Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée. Seules les personnes sélectionnées seront contactées.

En acceptant de communiquer vos informations et réponses vous reconnaissez par la présente que : (i) vous avez pris connaissance des présentes conditions d'inscription et vous acceptez d'y être lié; (ii) vous avez répondu aux questions de façon complète, honnête et juste; (iii) tout renseignement faux ou incomplet constitue un motif suffisant pour être exclu du processus de sélection de la Série ou pour être disqualifié si vous êtes sélectionné; (iv) même si vous répondez aux critères d'admissibilité, Zone3 n'est pas tenu de vous sélectionner comme participant; (v) toutes les décisions de Zone3 relativement à la sélection des participants sont subjectives, finales, et sans appel. Toutes informations personnelles que vous nous communiquerez seront traitées comme telles et seront soumises à la politique de confidentialité de V se trouvant sur le site Web